

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 12 Avril 2022 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 04/04/2022

Date de la publication : 05/04/2022

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 20/04/2022

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – Mme FROGER Pierrette – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme BLAIRE Martine

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LE MER Anne (a donné pouvoir à M. HAMON Emmanuel) – M. GUILBERT Pierre-Olivier

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie

SECRETAIRE : Mme LOUAPRE Michèle

Monsieur le Maire laisse la parole à **Antoine HOCQUET**, agent technique des espaces verts de la commune depuis 1 an.

Ce dernier se présente aux membres du conseil municipal de manière officielle ainsi qu'au public présent.

Il se dit très satisfait de son emploi et les élus le remercient de son implication et de s'être déplacé à cette occasion.

Monsieur le Maire rappelle qu'une invitation personnelle a été distribuée à tous les habitants afin de les inviter à venir voir en quoi consistait un conseil municipal.

Effectivement, toutes les séances de conseil municipal sont publiques mais la fréquentation y est inexistante, d'où l'envoi de ce courrier.

Le but est de faire découvrir ces réunions, comprendre le fonctionnement d'une commune, permettre aux administrés de se sentir impliqués dans la vie communale, donner l'envie pour les années futures et faire les choses tous ensemble en toute transparence.

Il explique au public que les réunions de conseil municipal sont organisées une semaine avant, en réunion réduite avec le Maire, les trois adjoints et à tour de rôle, un conseiller municipal est invité à y participer. Lors de cette réunion également, tous les courriers du mois sont à disposition pour consultation. Ceci est établi dans le but d'impliquer l'ensemble des conseillers municipaux et afin que tous aient les mêmes éléments, quelle que soit leur fonction.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle les règles au public. Un cadre doit être respecté afin que la réunion se déroule correctement et en toute légalité. La parole sera laissée au public à certains moments afin de pouvoir échanger ensemble et répondre aux interrogations. Aucun débat d'ordre politique ou religieux ne sera accepté.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 mars 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 mars 2022
est validé par les membres du conseil municipal.

1. SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Les élus présentent à tour de rôle les demandes de subventions reçues au titre de l'année 2022, et font un rappel des subventions attribuées en 2021 :

Nom de l'association	Rappel subvention 2021	Montant proposé au vote en 2022	VOTE
Chemins et Nature	rien demandé	150 €	OK unanimité
Couture et Soi	rien demandé	150 €	OK majorité 1 abstention
Les jardins de fleurs de lin	150 €	150 €	OK unanimité
La Briochine	rien demandé	3000 €	OK unanimité
Anciens combattants	100 €	150 €	OK unanimité
Comice agricole d'Ille et Rance	rien demandé	348 €	OK unanimité
Office des Sports de la Bretagne Romantique (OSBR)	353 €	348 €	OK unanimité
ADMR du Pays de Bécherel	353 €	348 €	OK unanimité
AFEL	1 207 €	1 207 €	OK unanimité
Familles Rurales	1 988,84 €	2 233,45 €	OK unanimité
ASVH Basket	140 €	120 €	OK unanimité
Football Club Tinténiac Saint-Do.	120 €	100 €	OK unanimité
Organistes du secteur de Tinténiac	100 €	100 €	OK unanimité
Secours catholique 35	60 €	60 €	OK unanimité
Restaurants du cœur	60 €	60 €	OK unanimité
AFM Téléthon	60 €	60 €	OK unanimité
AFSEP	60 €	60 €	OK unanimité
APF France handicap	pas de demande	<u>reporté</u>	
France Adot 35	0 €	0 €	OK majorité 1 contre
Association des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	0 €	0 €	OK unanimité
Solidarité paysans de Bretagne	0 €	0 €	OK unanimité

Total : 8 644.45 €

Rappel du cas exceptionnel de *La Briochine* en 2021 qui a reçu une subvention exceptionnelle pour rembourser des dépenses avancées :

Comité d'animation La Briochine	<i>Subvention exceptionnelle journée du patrimoine et des associations</i>	699,25 €
----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Pour information, l'association du *Vétathlon des 3 clochers* n'a pas fait de demande de subvention cette année car la manifestation a été annulée à deux reprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de l'attribution des subventions telle que présentée ci-dessus ;

- **DECIDE de reporter la demande de « APF » à une séance ultérieure dans l'attente d'informations complémentaires.**

Échanges avec le public ouverts :

° Y a-t-il un budget global attribué par avance pour les subventions ?

-> Oui, la somme de 35 000 € est inscrite au budget primitif 2022, mais cette rubrique comporte les subventions aux associations mais aussi les aides à la cantine, les aides aux séjours pédagogiques, la participation à la FGDON et les frais des écoles privées.

° Est-ce qu'il peut y avoir des demandes de subventions pour des associations religieuses ou politiques ?

-> Cela n'a jamais été le cas jusqu'à présent mais si cela se présentait, nous n'abordons pas ce genre de sujet en conseil municipal. Les demandes seraient rejetées.

La seule occasion où le sujet du culte peut intervenir concerne la gestion des travaux sur l'Église (travaux, maintenance, etc.) ou au cimetière (entretien du calvaire, etc.).

2. INFORMATION SUR LES CITOYENS DE LA PAIX

Suite à un courrier envoyé aux présidents de sections, Monsieur Jean BUAN, habitant de Saint Briec des Iffs et ancien combattant explique ce que sont les Citoyens de la paix.

Les Citoyens de la paix ont un rôle de continuité des anciens combattants. Il s'agit de prendre leur suite afin de continuer à honorer les mémoires. Ils doivent verser une cotisation annuelle (22 €) à l'association d'anciens combattants du territoire et être présents aux cérémonies commémoratives et quelques réunions parfois.

Les anciens combattants sont de moins en moins nombreux. Ils ne sont plus que 6 dans la section de Jean BUAN, deux sont en EHPAD.

Ce courrier invite les Maires et conseillers municipaux à devenir Citoyens de la paix.

Emmanuel HAMON, René FROGER et Dominique GALLÉE sont Citoyens de la paix sur la commune de Saint Briec des Iffs.

Serge MILLET faire remarquer que ce serait bien qu'il y ait également des femmes Citoyennes de la paix.

Monsieur le Maire invite donc les membres du public à en parler autour d'eux, afin de faire connaître cette démarche et recruter de nouveaux Citoyens et Citoyennes de la paix.

3. PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC LE CAMPING-CAR « FRANCE SERVICES »

Monsieur le Maire explique que la mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Ce réseau se compose de 2 055 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique, etc., les agents France services accueillent et accompagnent les demandeurs pour toutes les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires.

Pour rappel, l'espace France services le plus proche de Saint Briec des Iffs est à Combourg (maison des services). Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe qu'aucun habitant de la commune ne s'y rend.

La commune de Plouasne a mis en place un « France services itinérant » par le biais d'un camping-car qui se déplace de communes en communes afin d'aller vers la population, qui est parfois en

demande de services publics de proximité et qui n'est pas en capacité de se rendre au guichet le plus proche.

Une visite de ce camping-car aménagé a été proposée aux élus le 16 mars dernier.

Si le conseil municipal est intéressé pour faire intervenir ce camping-car sur la commune, le coût serait d'environ 500 € annuel (et il devra bénéficier d'une alimentation électrique). Le coût est calculé en fonction du nombre d'habitants.

Le camping-car se rend à La Baussaine toutes les deux semaines ainsi qu'à Longaulnay et à Saint Thual. Cela fonctionne très bien.

Les deux personnes qui interviennent ont des ordinateurs dans le camping-car et sont très polyvalentes et sympathiques. L'équipement est optimal et la confidentialité est respectée. Si elles n'ont pas de réponse immédiate, elle se renseignent afin de revenir vers les demandeurs. Elles donnent des conseils, des astuces et apportent leur aide.

Monsieur le Maire pense que cela est un bon service que l'on peut rendre aux habitants de la commune.

Emmanuel HAMON ajoute que si cela ne fonctionne pas et n'attire pas assez, il est tout à fait possible de ne pas renouveler l'année suivante.

Martine BLAIRE pense qu'il faut essayer sur une ou deux années et voir si les habitants de la commune le fréquentent. S'il n'y a pas une grande fréquentation, il faudra refaire un bilan et réévaluer le besoin. Il faudra aussi diffuser l'information de manière efficace et au plus grand nombre, via les divers moyens de communication de la commune.

Serge MILLET pense que cela peut aussi servir à décharger la secrétaire de mairie.

Échanges avec le public ouverts :

° Monsieur le maire demande au public quelle périodicité conviendrait le mieux.

-> Deux fois par mois serait intéressant pour que les habitants s'y habituent.

-> Plutôt un jour où la mairie est ouverte

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de candidater pour recevoir une permanence du camping-car « France services » à Saint Briec des Iffs ;**
- **SOUHAITE proposer une périodicité à deux permanences par mois (une toutes les deux semaines), de préférence le jeudi ou le mardi après-midi afin que cela coïncide avec l'ouverture de la mairie.**

4. PARTICIPATION 2022 AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA CHAPELLE CHAUSSÉE

Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe que le conseil municipal de La Chapelle Chaussée, dans sa séance du 21 février dernier, a fixé les participations des communes extérieures à la scolarisation de leurs enfants à l'école publique pour l'année 2022 soit :

1 752.74 € par élève en classe de maternelle

434.85 € par élève en classe élémentaire

Au vu de la liste des élèves de Saint Briec des Iffs scolarisés à l'école publique de La Chapelle Chaussée en 2022, le montant de la participation est le suivant :

- 4 élèves en maternelle x 1 752.74 € = **7 010.96 €**

- 3 élèves en élémentaire x 434.85 € = **1 304.55 €**

Soit un total de **8 315.51 €** pour l'année scolaire 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VOTE la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école publique de La Chapelle Chaussée pour l'année 2022 pour un montant de 8 315.51 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

Échanges avec le public ouverts :

° Est-ce que les enfants de la commune ne vont qu'à l'école de La Chapelle Chaussée ?

-> Non, les enfants vont aussi dans les écoles publiques et privées de Tinténiac et de Hédé.

° Vous ne votez pas les montants pour les autres écoles ?

-> Les commune n'envoient pas leurs demandes de participations au même moment, nous n'avons pas encore reçu les informations concernant les autres écoles, cela fera l'objet de points lors de prochaines séances de conseil municipal.

5. RENOUELEMENT DES DRAPEAUX DE PAVOISEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique que les trois drapeaux de pavoisement étant très abimés, il convient d'en acheter de nouveaux.

Pour information, les drapeaux actuels sont d'une dimension de 150 x 100 cm sur hampe de 180 cm.

Deux entreprises ont été sollicitées (les tarifs sont tous en H.T.) :

Enterprise SAS Balder (14)	Entreprise Promo-Drapeaux (59)
France - Polyester 120gr 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.20mm) : 23€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.20mm) : 17.50€	France - 110gr 100 x 150 cm (hampe 190cm - diam.22mm) : 21€ 80 x 120 cm (hampe 180cm - diam.18mm) : 17€
France - Polyspun 160gr 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.20mm) : 43€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.20mm) : 31€	France - 110gr professionnel recyclé 100 x 150 cm (hampe 190cm - diam.22mm) : 24.20€ 80 x 120 cm (hampe 180cm - diam.18mm) : 19.60€
	France - 110gr No roll (rigide pour éviter l'enroulement) 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.22mm) : 36€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.18mm) : 32€
Europe - Polyester 120gr 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.20mm) : 31€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.20mm) : 24€	Europe - 110gr 100 x 150 cm (hampe 190cm - diam.22mm) : 25€ 80 x 120 cm (hampe 180cm - diam.18mm) : 21€
Europe - Polyspun 160gr 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.20mm) : 57€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.20mm) : 41€	Europe - 110gr professionnel recyclé 100 x 150 cm (hampe 190cm - diam.22mm) : 28.80€ 80 x 120 cm (hampe 180cm - diam.18mm) : 24.20€
	Europe - 110gr No roll (rigide pour éviter l'enroulement) 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.22mm) : 40€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.18mm) : 36€
Provinces - Polyester 120gr 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.20mm) : 52€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.20mm) : 36.50€	Provinces - 110gr 100 x 150 cm (hampe 190cm - diam.22mm) : 35€ 80 x 120 cm (hampe 180cm - diam.18mm) : 29€
	Provinces - 110gr professionnel recyclé 100 x 150 cm (hampe 190cm - diam.22mm) : 40.30€ 80 x 120 cm (hampe 180cm - diam.18mm) : 33.40€
	Provinces - 110gr No roll (rigide pour éviter l'enroulement) 100 x 150 cm (hampe 180cm - diam.22mm) : 50€ 80 x 120 cm (hampe 160cm - diam.18mm) : 44€
FRAIS D'EXPEDITION : 25.00 €	FRAIS D'EXPEDITION : 19.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SELECTIONNE** les drapeaux 110gr No roll de l' « Entreprise promo drapeaux » de taille 80 x 120 cm ;
- **DECIDE** de commander un drapeau France, un drapeau Europe et un drapeau Province (Bretagne) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande d'un montant de 131 € HT (soit 157.20 € TTC).

6. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » 2022

Monsieur le 2^{ème} Adjoint rappelle que le dispositif « Argent de poche » offre la possibilité à des jeunes de 16 et 17 ans d'effectuer des missions de proximité de 3h30 (petits travaux d'entretien, d'embellissement, de rangement, de classement, etc.) pour le compte des communes ou des Communautés de communes.

Les missions sont proposées pendant les périodes de vacances scolaires.

En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité d'un montant de 15 € par mission de 3h30 réalisée, réglée par virement bancaire.

L'encadrement des jeunes est obligatoirement assuré par un agent communal ou un élu selon les missions.

Les objectifs :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- Améliorer l'image des jeunes dans la commune ;
- Impliquer les communes dans une action en direction des jeunes ;
- Permettre aux jeunes de se constituer un petit capital argent de poche pour les vacances.

Le principe est de donner priorité aux jeunes de la commune.

9 jeunes au moins pourraient être concernés cette année.

Le dispositif permet aux jeunes, qui ne se côtoient pas malgré la proximité géographique, de faire connaissance et de travailler ensemble dans la bonne humeur.

À la fin du dispositif, un pot de l'amitié est organisé afin d'en faire le bilan, les parents des jeunes sont invités à cette occasion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de reconduire le dispositif « Argent de Poche » en 2022 aux conditions détaillées ci-dessus.

Échanges avec le public ouverts :

° Quels genres de missions sont proposés ?

-> Par exemple, les années précédentes les jeunes ont repeint les grilles du cimetière, lasuré les agrès du parcours sportif, participé à la restauration du lavoir, entretenu les massifs végétaux, désherbé le cimetière, etc.

° Est-ce que les jeunes sont assidus, il n'y a pas besoin de les pousser ?

-> Non il n'y a aucun souci, ils sont en général motivés et volontaires.

° Sont-ils plusieurs jours sur la même mission ?

-> Cela dépend des missions, certaines missions demandent plusieurs demi-journées de travail, d'autres sont terminées en une seule fois.

° Combien de temps dure une mission ?

-> Une mission équivaut à 3h30 (3h de travail et 30min de pause)

° Y a-t-il assez de chantiers potentiels pour occuper ces jeunes ?

-> Oui, il y a toujours à faire sur la commune, notamment sur l'entretien des espaces verts, le désherbage, etc. Nous essayons de varier en proposant des missions moins ordinaires (comme la restauration du lavoir ou la peinture des grilles du cimetière).

7. CLÔTURE DE LA RÉGIE « DISPOSITIF ARGENT DE POCHE »

Madame Michelle LOUAPRE, conseillère municipale, explique qu'en raison de la difficulté à déposer et à obtenir des espèces auprès des trésoreries, il a été indiqué que les jeunes qui participent du dispositif « Argent de poche » devaient désormais être rémunérés par virement bancaire (ce qui est fait depuis l'année dernière).

La régie d'avance créée pour ce dispositif n'a donc plus lieu d'être et il convient de la clôturer.

Le comptable principal a donné un avis favorable à cette demande en date du 4 avril 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de clôturer la régie « dispositif Argent de poche » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

8. MODIFICATION DE LA RÉGIE N°458.01 « ENCAISSEMENT DE PRODUITS DIVERS »

Madame Michelle LOUAPRE, conseillère municipale, explique qu'afin de pouvoir encaisser les recettes relatives au repas des classes entre autres, il est proposé de modifier le détail de la régie n°458.01 « Encaissement de produits divers » afin d'y ajouter une ligne « *Produits des repas organisés par la commune* ».

Le comptable principal a donné un avis favorable à cette demande en date du 4 avril 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE de modifier la régie n° 458.01 « Encaissement de produits divers » en ajoutant au détail des recettes l'encaissement de « Produits des repas organisés par la commune » ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

9. LANCEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle que le règlement du budget participatif ayant été approuvé lors de la dernière réunion de conseil municipal, il convient maintenant de constituer le Comité de Pilotage qui, selon le règlement, devra être composé de 3 élus et de 4 non élus parmi la population. Pour rappel, les membres du Comité de Pilotage ne pourront pas proposer de projets.

Des flyers ont été distribués avec une date limite de candidature fixée au 10 avril.

Nous n'avons à ce jour eu aucune réponse.

Sans un Comité de Pilotage constitué, le lancement du budget participatif va prendre du retard. Que faire s'il n'y a aucune candidature au Comité de Pilotage ? Doit-on redonner un délai supplémentaire et dans ce cas modifier les dates dans le règlement ?

Échanges avec le public ouverts :

° Est-ce qu'il y a des intéressés dans le public pour siéger au Comité de Pilotage ?

-> Monsieur MORANGE et Madame BAUBION se portent volontaires.

Ils sont félicités.

Les élus vont revoir l'organisation du Budget participatif et du règlement prochainement.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Téléphonie*

Il est proposé d'entreprendre une étude de la téléphonie de la mairie, sur le matériel et les abonnements. L'entreprise « Breizh Solutions » basée à Plescop (56) propose ce service gratuitement. Ce serait l'occasion de savoir si l'abonnement est plutôt coûteux ou dans les prix du marché et avoir un devis pour un poste téléphonique adapté avec un casque sans fil, comme préconisé par la médecine du travail. Cette étude n'engage pas la commune pour la suite. Les élus n'y voient pas d'inconvénient.

- *Réseau des bibliothèques*

Point sur les retours du sondage concernant le réseau des bibliothèques

- 4 pour rester dans le réseau ;
- 7 pour sortir du réseau ;
- 3 réponses sans avis précis.

Pour rappel, le délai de réponse a été fixé au 20 juin.

Rémi COUET fait un rappel du contexte du sondage que tout le monde a reçu.

Marie-Françoise FERCHAT indique qu'il est dommage que les gens ne répondent pas. Il y a quand même une vingtaine de personnes qui adhèrent au réseau dont seulement trois adhérents à Saint Brieuc des Iffs. S'inscrire en mairie ne change rien pour le retrait des livres, les personnes sont toujours libres d'emprunter des livres dans la bibliothèque de leur choix.

C'est une prestation que l'on propose aux administrés qui est très intéressante au niveau culturel. Si à la fin du sondage, le résultat est négatif, le conseil municipal se posera la question de rester ou non dans le réseau.

Que deviendra le réseau des bibliothèques si toutes les communes se retirent au fil du temps ?

Si la commune sort du réseau, les habitants pourront toujours adhérer au réseau mais ils paieront le plein tarif, 15 € et non 10 €, et il y aura la suppression du tarif réduit (minima sociaux, étudiants de 18 à 25 ans et nouveaux habitants).

Échanges avec le public ouverts :

° Une personne indique ne pas adhérer et ne pas être vraiment concernée, mais explique qu'elle ne savait pas que ce dispositif existait.

- *8 Mai*

Le repas des classes 2 et des anciens combattants est organisé à la salle communale le 8 Mai. La cérémonie commémorative sera suivie de la photo des classes, un apéritif offert par la municipalité et un repas.

Rémi COUET explique que concernant les classes, il est difficile de faire venir les plus jeunes qui n'apprécient en général pas beaucoup les repas longs.

Il a donc été décidé en commission animation de proposer deux modèles de repas pour les attirer : le four à pain pour les plus jeunes qui feraient cuire des pizzas eux même en autonomie (avec un coût du repas moins élevé) et pour les autres un repas plus traditionnel (cochon grillé). L'apéritif et le dessert pourront être partagés en commun.

L'après-midi, diverses activités seront possibles (jeux de cartes, boules, palets, etc.).

- *Elections*

Il convient de déterminer le tableau des permanences du 2^{ème} tour des élections présidentielles (24 avril).

8h00 – 10h45 : Rémi Martine Emmanuel

10h45 – 13h30 : Serge Bernard Pierre-Olivier

13h30 – 16h15 : Marie-Françoise Michèle Anne

16h15 – 19h00 : Rémi Marie-Françoise Pierrette

Le dépouillement est bien sûr ouvert au public.

DATES À RETENIR :

- *Samedi 23 avril à 11h30 : **Commémoration de la Journée du souvenir des victimes de la déportation***
- *Dimanche 24 avril : **Élections***
- *Lundi 2 mai à 16h30 : **Préparation CM***
- *Dimanche 8 mai : **Repas des classes 2 et anciens combattants***
- *Mardi 10 mai à 20h : **CM***

Mairie fermée le jeudi 5 mai.

Séance close à 22h36